



WWW.UNSA-MGEN.FR

# INFO SPECIALE NAO JANVIER 2026

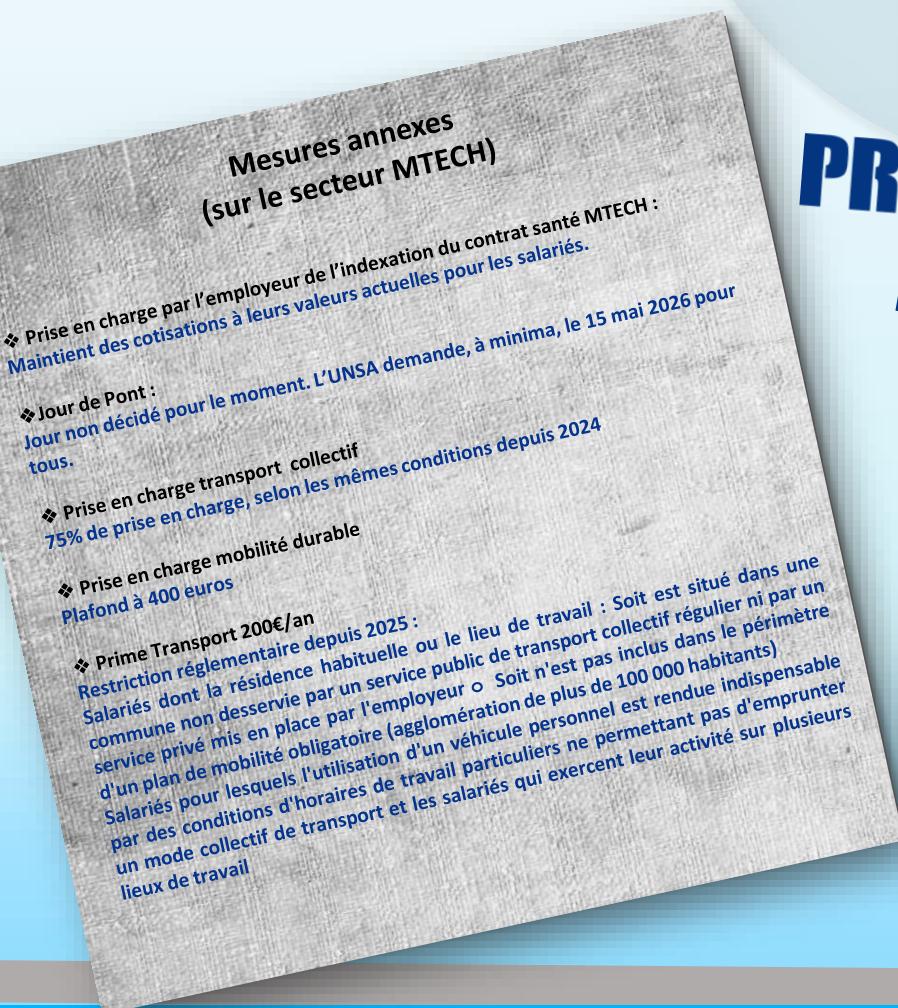


## Négociation annuelle obligatoire : La MGEN jette un froid.

La NAO est un moment clef pour l'employeur et les organisations syndicales de négocier sur un sujet essentiel : les salaires. Force est de constater que la MGEN n'est pas au rendez-vous, une fois de plus. Nous regrettons que notre employeur n'ait pas compris l'importance pour les salariés de se sentir mieux reconnus dans un contexte où les efforts et l'engagement de chacun ne sont plus à démontrer. Nous sommes pourtant loin des incertitudes de l'obtention des appels d'offres des différents ministères et le discours de prudence excessive d'un employeur frileux ne tient plus.

En revanche, nous avons tous en tête les semaines éprouvantes dues aux différentes migrations et à la PSC. L'employeur se convainc qu'il a fait le nécessaire durant cette période avec les compensations financières durant les déploiements et les 2 primes PPV de 1000€. Même si la MGEN a consenti, cette année à une augmentation collective, elle est bien en-deçà de nos revendications. Malgré la nouvelle réalité économique d'un assureur collectif, la grande robustesse économique d'une entreprise qui se targue de très bons résultats est indéniable, allant même jusqu'à réaliser des acquisitions (Sofaxis, Preventech Consulting, ...). Mais l'employeur est resté de glace face à notre main tendue pour la reconnaissance des salariés. Ce n'est pas faute d'argumenter en s'appuyant sur les remontées d'un terrain qui se dévoue pour la réussite de l'entreprise. Pour l'UNSA-MGEN il est inacceptable que les directions nationales n'entendent pas nos revendications responsables et légitimes. Par conséquent :

**I'UNSA-MGEN ne signera pas la NAO** et attend que la MGEN se montre bien mieux-disante dans les négociations à venir, tant sur l'intéressement que sur un hypothétique nouveau contrat de santé mais qui n'auront d'effet qu'en 2027 dans le meilleur des cas.



## LA PROPOSITION DE LA MGEN

- Une augmentation collective de 600 € brut identique pour tous jusqu'au IC 3.1
- 0,8 % de la masse salariale MTECH pour les augmentations individuelles.

OU en cas de non-signature par les organisations syndicales

- Une augmentation générale de 500€ brut identique jusqu'au IC 3.1
- 0,8 % de la masse salariale MTECH pour les augmentations individuelles.

Si vous voulez nous (re)joindre

Jonathan FERRARI / Délégué Syndical Central UES  
jferrari@mgen.fr / 06 70 19 06 55

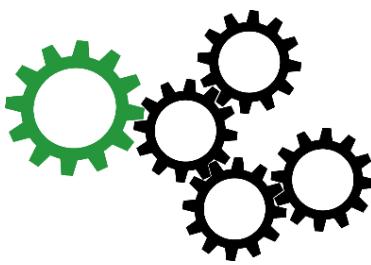
Dave CAVE (Délégué Syndical MTECH Nancy) dcave@mgen.fr / 03 83 59 31 75

Marc BOLATTO (Délégué Syndical MTECH Tours) mbolatto@mgen.fr / 02 47 85 32 95

Thierry PHILIPPE (Délégué Syndical MTECH Paris) tphilippe@mgen.fr / 06 30 89 14 81

WWW.UNSA-MGEN.FR





# les échéances en détail :

« *Explication ne valant approbation...* »



Mesures salariales 2026	janvier	février	mars	avril	mai	juin
<b>Augmentation collective</b>  <b>Mesure pérenne</b> 500€ brut /an (incluant mesure 115,5% du SMIC)				Application des mesures unilatérales NAO avec effet rétroactif au 01/01/2026		
<b>Enveloppes A.I., Egal/Pro, Promotions</b>  <b>Mesure pérenne</b> Réservées aux seul(e)s « heureux élus »				Versement à effet rétroactif au 01/01/2026		
<b>Primes sur objectifs</b>  <b>Mesure variable</b> 600€ max pour les ETAM 1000€ max jusqu'à IC 2.3 1500€ max au-delà			Versement en fonction de l'atteinte des indicateurs en vigueur pour l'année N-1			
<b>Intéressement</b>  <b>Mesure variable</b> En fonction de l'atteinte des indicateurs en vigueur					Arbitrage	Versement Sur compte ou sur PEE ou PERCOL avec abondement...
<b>PPV contexte PSC / accord fixant les règles d'éligibilité à venir</b>  <b>Mesure variable</b>					PPV acte 2 1 000€	



[Si vous voulez nous \(re\)joindre](#)

**Jonathan FERRARI/ Délégué Syndical Central UES**  
[jferrari@mgen.fr](mailto:jferrari@mgen.fr) / 06 70 19 06 55

**Dave CAVE (Délégué Syndical MTECH Nancy)** [dcave@mgen.fr](mailto:dcave@mgen.fr) / 03 83 59 31 75

**Marc BOLATTO (Délégué Syndical MTECH Tours)** [mbolatto@mgen.fr](mailto:mbolatto@mgen.fr) / 02 47 85 32 95

**Thierry PHILIPPE (Délégué Syndical MTECH Paris)** [tphilippe@mgen.fr](mailto:tphilippe@mgen.fr) / 06 30 89 14 81

[WWW.UNSA-MGEN.FR](http://WWW.UNSA-MGEN.FR)





# Bulletin d'adhésion 2026

Je soussigné(e) (NOM Prénom) \_\_\_\_\_

demande mon adhésion à **UNSA-MGEN-VYV**

À compter du \_\_\_\_\_ Centre de travail \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Adresse personnelle \_\_\_\_\_

Tel. \_\_\_\_\_

Mail \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Fonction/Métier occupé(e) à la MGEN \_\_\_\_\_

Ancienneté \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / 20\_\_\_\_

Signature

Paiement par virement bancaire

RIB accessible depuis notre site: [www.unsa-mgen.fr](http://www.unsa-mgen.fr)

Pour un paiement en plusieurs fois, contactez notre trésorier.

Si le paiement se fait par chèque, retournez à (*en 'lettre suivie' de préférence*):  
**UNSA-MGEN - 3 square Max Hymans 75015 PARIS**



## Le saviez vous?

Cotisation syndicale et crédit d'impôt : il existe un Crédit d'impôt sur la cotisation syndicale (sauf déclaration aux frais réels) de 66% .

**Nouveauté :** Adhésion en ligne avec paiement CB accessible sur notre site internet.



Contact Trésorerie:  
Eric DAVID :  
[edavids@mgen.fr](mailto:edavids@mgen.fr)

## Cotisation 2026

Base de calcul: Salaire brut Mensuel « imposable »	cotisation annuelle	Reste à charge annuel déduction faite du crédit d'impôt de 66%	Reste à charge mensuel déduction fait des 66% de crédit d'impôt
jusqu'à 1600€	50 €	17 €	1,45 €
de 1601 à 1800€	60 €	20,4 €	1,70 €
de 1801 à 2000€	70 €	23,8 €	2 €
de 2001€ à 2400€	80 €	27,2 €	2,30 €
de 2401 à 2800€	90 €	30,6 €	2,55 €
Plus de 2800€	100 €	34 €	2,85 €

Nous  
sommes là  
pour vous  
aider !